



Panorama 2018 du CSFEF

XVI^e Rencontre

Paris

24 – 26 septembre 2018

Analyse des réponses au questionnaire

Les pays suivants ont participé à l'enquête : Algérie, Belgique, Bénin, Burundi, Cameroun, Canada, Cap Vert, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Haïti, Ile Maurice, Liban, Luxembourg, Mali, Maroc, Mauritanie, Moldavie, Niger, Québec, République de Guinée, République démocratique du Congo, Roumanie, Sénégal, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie.

Au total, 51 organisations syndicales dans 31 pays.

Toutes les organisations syndicales sollicitées ont répondu, il y a donc eu parfois plusieurs réponses par pays. La plupart des questionnaires ont été minutieusement remplis.

Ce PANORAMA permet d'établir un état des lieux des systèmes scolaires en donnant des éléments de comparaison. C'est donc un outil de plaidoyer important que chaque organisation syndicale peut utiliser pour négocier des modifications, des améliorations auprès des autorités responsables de l'éducation.

Les éléments recensés cette année, concernant le fonctionnement de nos organisations, sont également de nature à favoriser une mutualisation des pratiques, à ouvrir des discussions pour renforcer les syndicats de l'éducation francophones.

Certaines réponses ont été comparées avec le Panorama 2016 afin d'observer l'évolution de la situation.

Le bureau du CSFEF remercie toutes les personnes qui ont pris le temps de répondre à ce questionnaire. Ces précieux éléments ont été compilés afin d'en présenter une synthèse

1^{ère} partie : Une éducation de qualité

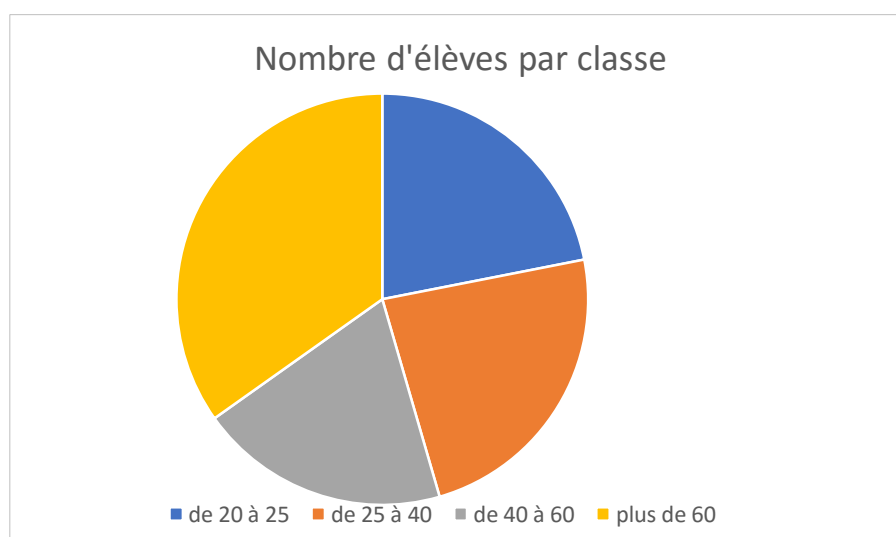
1. Le nombre moyen d'élèves par classe.

Les données récoltées n'indiquent qu'une tendance, car pour l'essentiel, elles ne s'appuient pas sur des données officielles ou sur des statistiques, mais sur des observations. Globalement les effectifs par classe ont tendance à gonfler par rapport à ceux du Panorama 2016.

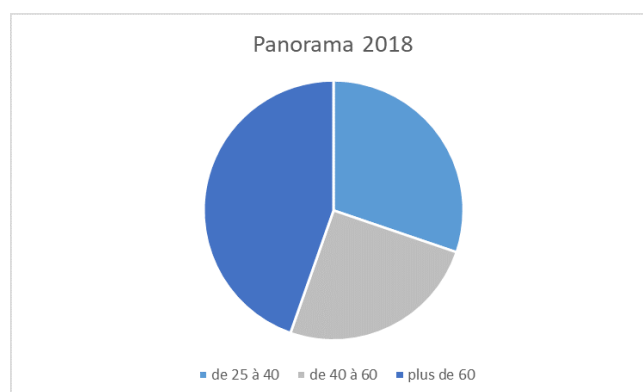
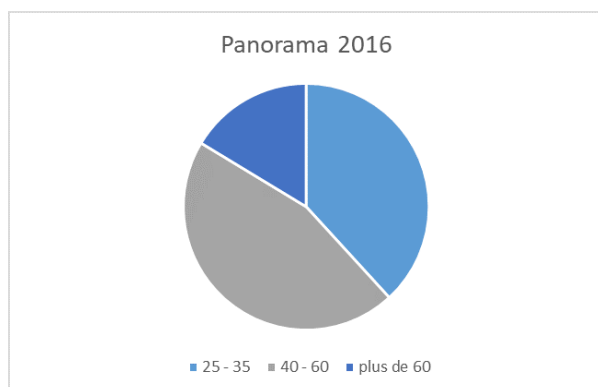
On observe que les effectifs par classe sont fluctuants et déterminés par l'environnement : dans les zones urbaines les classes sont plus denses qu'en zone rurale. Des effectifs extrêmes de 180 élèves ont même été signalés.

Le manque de locaux scolaires influe logiquement sur le nombre d'élèves par classe. Les communes ont une part de responsabilité puisque ce sont souvent elles qui décident des infrastructures scolaires. Cependant, le manque de ressources des communes entraîne des difficultés à répondre aux besoins d'infrastructures scolaires et à engager suffisamment d'enseignant.es formé.es lorsqu'elles en sont chargées.

Au niveau des universités, le nombre d'étudiant.es varie considérablement selon les cours.



Comparaison 2016 - 2018



2. Les entraves à une scolarisation pour tous.

4 syndicats (particulièrement les pays du Nord) ont répondu qu'il n'y avait pas d'entrave.

Ailleurs, plusieurs problèmes se dégagent avec une certaine constance :

La pauvreté, la précarité, les frais scolaires et les salaires des enseignant.es payés par les parents obligent ces derniers à faire des choix : envoyer leurs enfants ou non à l'école. Ces constats ont été relevés dans les pays suivants: Bénin, Cameroun, Cap Vert, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Haïti, Niger, RDC, Sénégal.

Le manque d'intérêt ou la méconnaissance de l'école par les parents est un autre argument au Bénin et en Côte d'Ivoire pour ne pas scolariser leurs enfants; ou encore la démission des parents et la dislocation de la structure familiale au Gabon. La distance géographique pose problème au Cameroun, au Cap Vert, en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

Le taux d'échec est une raison d'abandon scolaire au Congo.

L'impossibilité de s'inscrire à l'école pour les enfants qui n'ont pas d'acte de naissance (Djibouti) est un autre argument tandis que la délinquance juvénile, la violence retiennent les parents d'envoyer leurs enfants à l'école en Haïti ou au Sénégal.

La démission de l'Etat et l'insuffisance d'infrastructures sont dénoncées (Gabon, Guinée, Sénégal).

Le Sénégal relève le problème des latrines mixtes sans séparation.

Filles / garçons

Certaines entraves concernent particulièrement les filles :

Les responsabilités ménagères des filles, les pesanteurs culturelles envers les filles les empêchent d'aller à l'école (au Cameroun, en Côte d'Ivoire, à Djibouti, en Haïti, au Liban, au Niger, en RDC, au Sénégal).

Le manque de liberté des filles oblige celles-ci à être toujours accompagnées en Mauritanie.

L'abandon scolaire atteint de manière récurrente les filles en RDC, à Haïti, au Maroc et au Sénégal.

Les mariages forcés empêchent les filles d'aller à l'école au Sénégal et surtout au Tchad, où 68% des filles sont mariées avant 18 ans.

A relever qu'au Sénégal, les filles sont meilleures que les garçons dans l'enseignement supérieur.

Dans les pays du nord, les filles peuvent parfois être confrontées à des idées préconçues dans leurs choix professionnels.

A l'université de Québec, la difficulté pour les femmes de concilier travail-études-famille et la sous-représentation des femmes dans les domaines scientifiques sont de réels problèmes.

Le handicap

Le manque crucial de moyens, d'infrastructures, de formation adéquate est récurrent, de manière générale dans les pays du sud.

La cause principale de la difficulté à intégrer des élèves en situation de handicap est le manque d'enseignant.es qualifié.es formé.es à l'accueil de ces élèves, cette formation n'étant prévue ni dans la formation initiale ni dans la formation continue. Pourtant, les enseignant.es font preuve de bonne volonté pour accueillir les élèves porteurs de handicap.

Il est relevé aussi des infrastructures inadaptées, des constructions hors normes, inaccessibles, ainsi que le manque de moyens financiers alloués par l'Etat et le manque de moyens d'enseignement adaptés parmi les principaux freins à la mise en place efficace d'une politique d'intégration.

Au nord, les moyens existent, mais parfois les délais d'attente sont très longs pour l'obtention d'une prise en charge adaptée.

Les territoires ruraux

Les communes rurales n'ont largement pas les ressources pour être égales à l'offre éducative disponible dans les grands centres urbains.

Les écoles sont souvent éloignées des zones rurales, ce qui rend donc impossible l'accès à ces structures.

Le manque de moyens de transport empêche les enfants d'accéder à l'école. A cela, s'ajoute le manque de formation des enseignant.es affecté.es dans ces communes isolées. Celles et ceux qui sont formé.es choisissant d'enseigner en ville plutôt que dans les zones rurales.

Le manque de moyens des communes, le transfert des compétences aux collectivités territoriales qui n'est pas accompagné d'un transfert des moyens financiers, les budgets non alloués, sont des éléments qui rendent difficile la mise en place d'une offre éducative.

On peut relever que dans les petites écoles rurales qui n'ont qu'une structure primaire, le taux d'abandon scolaire est relativement faible, mais dès que les élèves vont au collège, même s'ils sont fréquemment accueillis par des membres de la famille dans les chefs-lieux, l'expérience montre que cette adaptation est difficile. Le rythme scolaire différent et le niveau non atteint peuvent entraîner un décrochage scolaire dans la plupart des cas. (Djibouti).

Il n'y a pas d'écoles supérieures dans les zones rurales.

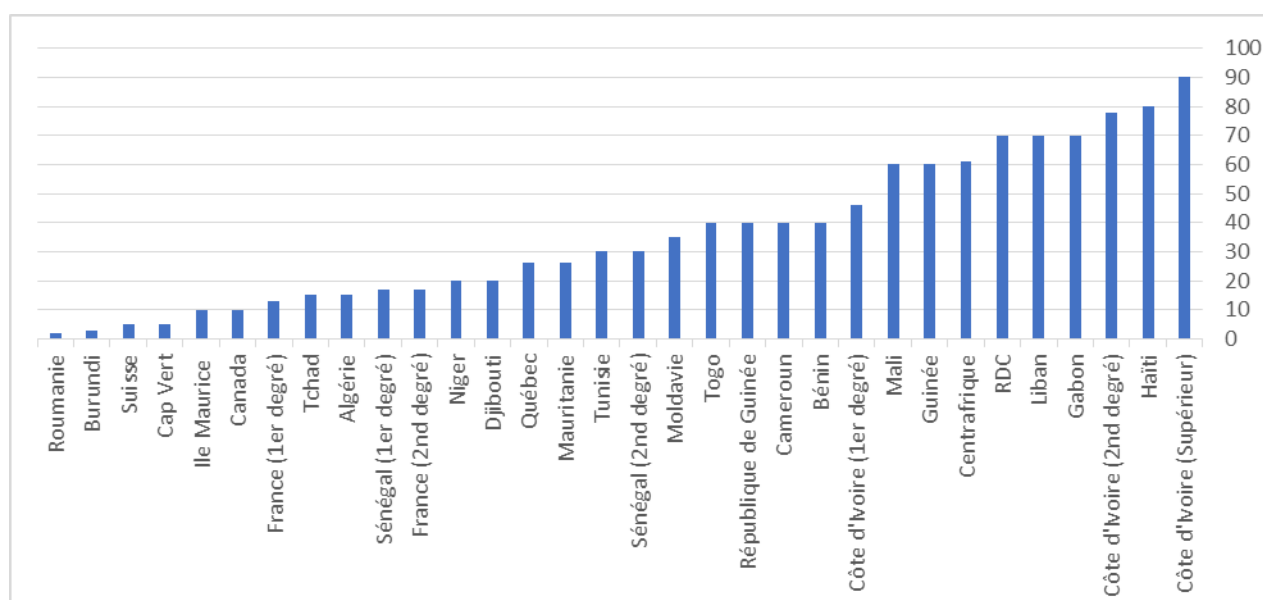
Le nomadisme empêche un suivi scolaire satisfaisant (Mauritanie, Niger).

Dans les pays du Nord, la distance et les transports sont les problèmes qui ont été évoqués.

Une demande de prise en compte réelle de ces entraves devrait être adressée aux parents, aux autorités et aux gouvernements. Les syndicats doivent continuer avec sérieux et conviction à exiger le soutien et la promotion de l'éducation pour tous et toutes.

3. Ecole publique/école privée

3 a. Quel pourcentage l'école privée représente-t-elle par rapport à l'ensemble de l'offre de scolarisation ?



3 b. Y a-t-il une augmentation d'offre des écoles privées ? Si oui, pour quelles raisons ?

Clairement OUI dans les pays du Sud.

La mauvaise qualité de l'éducation et sa détérioration dans le système public, le manque de financement de l'école publique par l'Etat, couplé a des facilités inacceptables offertes aux opérateurs privés, une insuffisance d'écoles publiques, des classes pléthoriques, l'absentéisme et les grèves des enseignant.es sont les raisons les plus souvent évoquées. Les parents choisissent l'enseignement privé car ils y trouvent la qualité et la régularité de l'enseignement, des effectifs réduits, la prise en compte de l'enfant à travers le développement de la confiance en soi et son épanouissement. Le peu d'absentéisme des enseignant.es permet un suivi scolaire de qualité et une présence en classe qui rassurent les parents. L'offre scolaire de l'Etat est trop faible et les parents n'ont plus confiance dans le système éducatif public.

Dans les pays du Nord, des offres attractives spécifiques ou confessionnelles peuvent attirer les parents dans le secteur privé, cependant le pourcentage reste faible.

3 c. Quelle est la nature de l'investissement de l'Etat dans les écoles privées?

Dans les pays suivants, aucun subventionnement ou seulement minime, est alloué par l'Etat : Algérie, Bénin, Cap Vert, Centrafrique, Congo, Djibouti, Ile Maurice, Liban, Mauritanie, Roumanie, Togo, Tunisie.

Un financement, une aide, un soutien pédagogique sont offerts par les états suivants : Burundi, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Haïti, Mali, Moldavie, Niger, République de Guinée, Congo, Sénégal, Suisse (certains cantons) Tchad.

3 d. Y a-t-il eu une hausse de ce financement ?

Non pour 27 pays, oui pour 15 pays. Pas de réponse pour 8 autres.

3 e. Le cas échéant, quelle campagne menez-vous sur cette thématique ? Quels en sont les effets ?

Sinon, envisagez-vous de mener une campagne prochainement ?

Les réponses sont très variables.

A l'inverse d'une campagne contre la privatisation, un encouragement ou une acceptation du privé sont privilégiés par certains syndicats.

En Algérie, la liberté du choix de l'éducation est promue, pour autant que ça le soit dans le cadre du respect de la loi. Les effets encourageants sont bien accueillis par les parents.

Au Burundi, un plaidoyer des syndicats est entamé pour que les enseignant.es du privé puissent accéder aux formations continues. Pas encore d'effet.

A Djibouti, les syndicats ont statué sur les règles de fonctionnement des écoles privées, ils ont fait la demande d'une existence juridique, ils ont proposé des projets de développement commun en matière de formation du personnel enseignant. De même, ils ont encouragé les écoles privées à accueillir les élèves à besoins particuliers, pour une école inclusive et ne pas se contenter de faire du privé des écoles élitistes. Ce qui a pour effet que les représentants des écoles privées semblent être associés au grand chantier de la réforme éducative. Le sentiment d'appartenance à une communauté éducative particulière est en train de se forger. Le focus est mis sur le renforcement de la participation active des parents et la création de liens avec les ONG à vocation éducative.

Pour d'autres, l'objectif est de se mobiliser pour que l'effort du gouvernement se porte sur l'école publique.

Au Bénin, les syndicats attirent l'attention des pouvoirs publics sur le respect de leurs engagements en faveur de l'éducation. L'effet serait de suspendre la création des écoles privées. Une campagne de sensibilisation auprès de l'opinion publique est en cours de préparation.

Au Cameroun, une campagne est menée pour l'augmentation du budget de l'éducation, la hausse du financement public et la diminution du financement demandé aux familles, une lutte ferme contre l'injustice ... ce qui a eu pour effet l'adhésion des parlementaires aux revendications syndicales.

Au Canada, des recherches sur la privation sont menées, qui s'opposent à la privatisation dans l'enseignement public ; c'est un thème important qui doit être poursuivi.

Au Congo, la campagne est menée pour le financement de l'école publique par l'Etat.

En République de Guinée, les syndicats ont opté pour un plaidoyer pour l'augmentation du budget de l'état, cela a pour effet une amélioration de la qualité de l'enseignement, ainsi qu'une augmentation du nombre d'élèves et d'étudiants.

En Côte d'Ivoire, les syndicats mènent une campagne commune pour l'accroissement des écoles publiques, notamment par des tournées de sensibilisation auprès des militants et dans les médias. De ce fait, il y a une prise de conscience de l'Etat et des parents : l'Etat a renoncé à la pratique de la privatisation par les grands groupes industriels et a construit plus de 3000 classes dans le milieu rural pour lutter contre le travail des enfants. Un plaidoyer est prévu pour demander à l'Etat la construction massive d'établissements scolaires, ainsi que la relance de la formation des enseignants.

En France, une campagne « école publique/fonds publics » a été menée, les effets sont faibles.

Au Gabon, les plaidoyers et les revendications faites auprès de l'Etat pour une augmentation des établissements et pour des enseignants formés n'ont eu que peu d'effets.

En Haïti, des campagnes sont menées pour l'obtention d'un cadre légal régissant le statut des enseignants dans les écoles privées, ce qui aurait certainement des incidences sur le financement de l'école. En parallèle, une augmentation de l'offre publique est exigée, mais il y a beaucoup à faire, la place occupée par l'école privée étant très grande. Des actions seront menées inlassablement, tant que le problème persistera.

A l'île Maurice, les réformes en cours pour l'école publique sont soutenues, cependant il reste surtout à convaincre les parents du bienfondé de ces indispensables réformes. Une campagne permanente est lancée pour la promotion de l'école publique et pour résister à toute tentative de privatisation.

Au Liban, des revendications pour le renforcement du secteur public sont lancées, cependant l'état éprouve des difficultés à réaliser des améliorations à court terme en raison d'un budget déficitaire et qui plus est très bas. De plus, l'arrivée massive des élèves syriens pris en charge par le Liban est un lourd tribut à payer. Dans le plan d'action de la LPESPL, le renforcement du secteur public de l'enseignement et la nécessité que l'Etat assure l'enseignement gratuit à tous les élèves au Liban est une priorité.

Au Mali, la vigilance est de rigueur, le combat est mené depuis au moins 5 ans avec l'exigence de cadrer fermement l'ouverture et le fonctionnement des écoles privées. Cela a eu pour conséquence que des écoles privées ne respectant pas les normes ont été fermées. Lorsque la convention collective des enseignants du privé et laïque sera adoptée en respectant le strict respect de ces accords sur le statut des écoles privées, les syndicats exigeront la construction de nombreuses salles de classes et

l'arrêt total de la pratique qui consiste à orienter les élèves dans les écoles privées du secondaire.

Au Maroc, des campagnes de sensibilisation sont lancées.

Au Québec, la CSQ fait partie d'une coalition qui mène une campagne contre le financement public des écoles privées. Cette coalition regroupe notamment la fédération des comités des parents et la fédération des commissions scolaires. La FSE-CSQ a mené une vaste enquête sur la question de l'école privée en 2016, qui a mis l'accent sur les conséquences de la concurrence des écoles privées sur l'éducation publique. Il en ressort que, pour attirer et retenir les élèves, les écoles publiques ont développé des projets particuliers pour les élèves plus performants. Il s'agit pour ces dernières de mener la lutte contre l'école privée sur son propre terrain. Le résultat est que les classes ordinaires regroupent un pourcentage élevé d'élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation, car les élèves performants sont soit dans des écoles privées, soit dans les projets particuliers dans les écoles publiques.

En République démocratique du Congo plusieurs actions sont menées de front : la lutte contre la privatisation de l'éducation, contre la prise en charge des frais de l'éducation par les parents, pour l'augmentation du budget alloué à l'éducation, pour la prise en charge du salaire des enseignant.es par l'Etat.... Le gouvernement a promis d'élever le budget alloué à l'éducation de 18% à 22,5% d'ici à 2020. Des campagnes continuent contre la privatisation de l'éducation, ainsi que pour le paiement des salaires des enseignant.es avec effet rétroactif.

Au Sénégal, les actions menées par les syndicats arborent des teintes diverses, cependant au final ils s'accordent contre la privatisation et la marchandisation de l'éducation.

La Suisse est peu concernée par cette thématique, l'école publique étant forte.

Au Tchad, la promotion de l'école publique gratuite pour tous est menée. L'exigence de formation des enseignant.es des écoles privées a pour conséquence un recyclage et une formation pour les enseignant.es du privé, avec un suivi régulier des établissements. Les établissements qui ne répondent pas aux critères sont fermés. Une nouvelle campagne syndicale sera menée.

4. Quel est le niveau des enseignants et enseignantes en poste ?

Dans le Panorama 2016 et dans celui de 2018, les réponses sont semblables en ce qui concerne les pays et organisations syndicales qui avaient participé en 2016. On constate une grande diversité du niveau de qualification requis. Si le BAC + (2 à 5) semble le diplôme le plus majoritairement indispensable pour entrer dans cette profession, quelques pays recrutent à niveau moindre (BEPC). On constate également que dans certains pays les exigences varient selon le niveau d'enseignement (primaire/secondaire). En Europe, la norme est le master.

A la question de **l'écart entre le recrutement actuel et les personnels en postes**, nous avons noté peu d'écarts. Concernant le recrutement de contractuel·les, le niveau requis est le même que pour les titulaires dans un grand nombre de pays.

Djibouti, la RDC, le Rwanda signalent qu'il n'y a pas de recrutement de contractuel·les.

Les autres notent une exigence de diplôme plus aléatoire, voire inexistante (Mauritanie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Haïti, République de Guinée...). **En 2018 au Sénégal, un recrutement plus intensif de contractuels s'opère particulièrement pour les classes élémentaires.**

Des campagnes pour relever le niveau des enseignant.es ou mettre à niveau les enseignant.es en poste sont menées dans plusieurs pays. La formation continue pour tous les niveaux est demandée.

Les syndicats mettent la pression sur les autorités pour qu'elles accordent la priorité au recrutement des enseignant.es, ils n'approuvent pas la formation au rabais des jeunes enseignant.es, ils dénoncent la baisse de niveau des élèves (par répercussion). A Djibouti, les demandes sont multiples *"un système de recrutement de plus en plus élevé (Bac + 3) ; un plan d'action de formation initié par des Conseillers Pédagogiques avec des modules de formation initiale, de proximité, en plénière pendant les vacances interruptives et des visites pédagogiques car leur niveau en général est satisfaisant quand cette prise en charge est constante; une volonté de s'inscrire dans la durée et le maintien de ces enseignant.es à leur poste grâce à une politique de gestion relationnelle pour garantir un emploi décent"*.

Bon nombre de pays exigent une formation de qualité ou un personnel suffisamment qualifié. En RDC, les demandes sont devenues récurrentes : *" C'est devenu presque'un slogan, à chaque rentrée scolaire, c'est les mêmes revendications. Le rythme préconisé par l'Etat pour résorber d'abord les N.P*. n'enchanté jamais les syndicats: 5000 cas mécanisés par an, équivaut à une trentaine d'années pour résorber tout le stock d'enseignant.es N.P.; la mécanisation des NP se fait de façon unilatérale par le gouvernement (seul). Un processus transparent avec la présence syndicale est plus que jamais obligatoire;"* La régularisation est demandée au Sénégal. *" La qualification et la formation continue des enseignant.es ainsi que la régularisation de leur statut occupent une place centrale dans la lutte syndicale et dans les points de revendications. L'Etat s'est engagé dans la formation de ce corps et dans la régularisation de leur statut."* Le Tchad réclame des enseignant.es formés avec des connaissances pédagogiques et professionnelles requises. Le Togo exige une formation initiale et continue assurée et une amélioration de la grille salariale indexée sur le coût de la vie.

Cf document annexé

*NP : Non Payés ; personnels reconnus par l'Etat mais leur salaire n'ayant pas été budgétisé en amont, ils ne le perçoivent pas !

2^{ème} partie : l'activité syndicale

5. Les adhérent.es

5 a. Menez-vous une campagne pour recruter des adhérent.es?

OUI : 37 NON : 5 NR : 10

Oui, les syndicats ont besoin d'augmenter leur nombre d'adhérent.es et ils agissent donc en conséquence. C'est comme une évidence, et la campagne se déroule de façon annuelle (Burundi, Gabon, Mauritanie).

Il faut pour y parvenir, se rendre sur le terrain « *Nous sommes en train de finaliser un plan de campagne de syndicalisation qui va nous amener dans les écoles publiques et privées et dans les bureaux centraux du ministère de l'Education nationale afin de renforcer la base syndicale de l'UNNOEH, en instituant des comités de base dans tous les lieux de travail du système.* » (Haïti)

Pour certains syndicats, c'est même un travail quotidien (RDC).

A noter qu'au Liban, ce type de campagne n'est guère nécessaire puisque « *Tout enseignant.e du secondaire dans le public est membre de fait de la LPESPL* ».

Au Mali, c'est une perspective menée à terme par rapport à l'objectif : « *Notre organisation syndicale a organisé dans les 2 dernières années une grande campagne pour recruter de nouveaux adhérents.* »

Tandis qu'au Tchad, si une campagne s'est déroulée dans quelques régions pour sensibiliser les enseignant.es à adhérer au syndicat, un regret subsiste : « *Nous n'avons pu toucher toutes les sections par manque de moyens.* »

Quant aux syndicats qui ne mènent pas de campagne, il est important de noter les raisons invoquées par Djibouti d'une part « *compte tenu de l'attitude franchement hostile du pouvoir vis à vis des syndicats et des pressions permanentes, nous avons peu d'espoir de voir des collègues s'engager dans le syndicalisme libre* », par le Cameroun d'autre part : « *dans notre environnement vaudrait mieux ne pas faire savoir qu'une personne est adhérente.* »

Ces observations sont importantes au regard de la liberté syndicale que nous défendons. Sans doute y a-t-il matière pour le CSFEF à se préoccuper de ce qui se passe dans ces deux pays, afin d'obtenir la réalisation du droit à créer et faire vivre un syndicat, en particulier grâce à ses membres qui ne doivent pas se sentir en danger à cause de leur adhésion.

5 b. Si oui, quelle forme de campagne et quel en est l'impact ?

Pour nombre de répondants, les campagnes multiplient les formes et les outils pour atteindre le plus de monde possible.

Pour une majorité de syndicats, ce sont des campagnes de sensibilisation qui présentent les bénéfices que l'on retire à être adhérent.e, mais aussi à avoir un syndicat fort pour défendre les intérêts de tous et toutes.

Certains organisent des formations, pour faire connaître les droits : en Côte d'Ivoire, ou encore au Cap Vert qui propose « *une formation sur le syndicalisme dans le monde, sur l'importance d'être un enseignant.e syndiqué* » ainsi qu'« *une présentation des avantages existant dans le syndicat des enseignant.es.* »

Pour la plupart, c'est la notion de **campagne de proximité** qui est privilégiée, en allant sur le terrain, dans les écoles (Côte d'Ivoire, Haïti, Ile Maurice, Sénégal, Suisse) avec distribution de fiches au Burundi, ou affichage au Tchad, mais aussi dans les lieux de formation des enseignant.es (Bénin, Suisse).

Parfois, ces campagnes ont **un objectif précis** : dans des localités ciblées, c'est une caravane qui s'adresse à de jeunes recrues (Mali).

D'autres passent par des **assemblées générales** (Belgique, Centrafrique, Gabon, Niger).

Des brochures sont parfois éditées (Belgique, France ou Cap Vert «Une fiche d'information trimestrielle montrant le travail que le syndicat a accompli pour défendre les enseignant.es et les activités syndicales.»)

Cela vient parfois en plus de l'**utilisation des réseaux sociaux** (Belgique, Côte d'Ivoire, Tunisie.)

Les media classiques (radio, télévision) sont plus rarement cités dans ce cadre (Centrafrique, Togo).

Quelques événements enfin sont mis à profit pour recruter de nouveaux membres : salon de l'éducation en Belgique; ou célébration des journées internationales (Journée de l'enseignant.e, Journée internationale de la Femme, Fête du Travail, ...)

Deux initiatives particulières sont à signaler : l'organisation annuelle « *d'un camp de la relève syndicale, qui comprend des activités de formation.* » pour la CSQ (Canada) et la mise en œuvre du « Programme sur les cercles d'études » financé par IE, CSQ et Lärarförbundet en RDC.

On peut enfin se réjouir de l'**utilisation des outils syndicaux**, « *notamment ceux appris au cours des séminaires organisés par le CSFEF* » au Congo ou encore « *Promouvoir des lois sur l'éducation en utilisant le guide syndical.* » en Haïti.

Tous ces moyens, ensemble ou séparément, peuvent inspirer les organisations syndicales qui souhaiteraient s'engager dans une campagne, aussi bien que celles qui souhaitent poursuivre une démarche déjà entamée, mais en variant les formes mises en œuvre.

Quand à l'impact de ces campagnes, il est très variable !

Certains témoignent d'**une grande satisfaction** : « *C'est extraordinaire* » (Mauritanie) « *Ces campagnes sont efficaces et permettent l'adhésion chaque année de nouveaux membres* » (Sénégal) ; « *Quand nous avons fait la campagne pour expliquer ..., le rôle du syndicat par rapport à la défense des intérêts moraux et matériels de ses militants, il y a eu un net changement, un progrès.* » (Tchad) Cette stratégie est donc globalement efficace (Côte d'Ivoire, France, ...) et l'augmentation est d'ailleurs parfois quantifiée (20% en Guinée).

Quelques répondants, toutefois, déplorent **un impact mitigé** (Niger, Haïti : « *L'impact est mitigé puisque cela permet certes d'augmenter le nombre d'adhérents sans pour autant augmenter notre capacité de mobilisation* »), voire l'absence d'impact positif de ces campagnes : « *De manière générale, nous constatons une baisse légère et régulière du nombre de membres.* » (Suisse) ; « *Nous progressons, ... mais petitement, trop petitement !* » (France)

6. Les cotisations

6 a. Comment collectez-vous les cotisations ?

Plusieurs modalités coexistent pour un même pays, voire pour un même syndicat.

D'emblée, on peut noter que **recupérer une cotisation directement auprès de l'adhérent.e est peu efficace** (Cameroun), comme il est précisé par le Togo : « *le paiement direct au cours du porte à porte est plus difficile.* »

La collecte se fait **manuellement** par les trésoriers des sections (Cameroun), par les responsables régionaux (Haïti, Tchad).

Exemple de la Côte d'Ivoire, qui ne se limite pas à une seule modalité de récolte : 1) Paiement direct au syndicat 2) Virement bancaire 3) Les cotisations syndicales sont

perçues à la source, par prélèvement sur le salaire, avec de sérieux obstacles pour ce dernier moyen «*Il faut d'abord la signature et la photo de l'adhérent; malheureusement nous avons des difficultés pour le faire parce que cela nécessite des moyens*». Ce qui est confirmé par le Sénégal : «*Cependant dans la période on a éprouvé beaucoup de difficultés*».

Ce système du **Check off** est aussi en vigueur au Cameroun, au Congo, sur l'Ile Maurice, au Niger, au Québec, en Roumanie, au Sénégal, au Togo et doit être testé en Mauritanie à cette rentrée.

En France aussi, plusieurs moyens sont utilisés : les cotisations sont collectées soit dans les établissements scolaires (recueil direct), soit par prélèvement automatique ou par paiement en ligne.

Le **recueil direct** est également appliqué au Liban, en RDC (par un recouvreur) tandis que les opérations de type **virement** se développent aussi au Gabon

Plusieurs pays fonctionnent avec un **système de carte**, annuelle ou mensuelle (Centrafrique, Guinée, Mali, Maroc, Sénégal -uniquement pour les retraité.es-, Tunisie)

A Djibouti, une cotisation est versée sur base du **volontariat** des collègues, «*de manière ponctuelle, pour des besoins occasionnels.*»

6 b. Est-ce que cela présente des problèmes ? Si oui, lesquels ? Que proposez-vous pour y remédier ?

De l'avis de quasiment tous les répondants, il y a bien un problème concernant la récupération des cotisations.

Avant de voir quelles sont les solutions préconisées pour y remédier, identifions les difficultés.

Les obstacles pour obtenir le paiement des cotisations :

Dans plusieurs pays, les adhérent.es ne paient tout simplement pas leur cotisation ou pas de façon régulière (Burundi, Cameroun, Haïti, Mauritanie), ce qui peut être expliqué, par exemple en Haïti, par le fait que certain.es n'ont «*pas encore eu leurs salaires et leurs lettres de nomination.*» ou au Burundi par «*un changement d'adresse de paiement dans les banques des membres.*»

A l'inverse, comme au Niger, des membres peuvent subir un prélèvement multiple : «*un militant peut être prélevé par plusieurs syndicats à la fois et de manière frauduleuse.*»; «*ce qui provoque des contestations après l'opération de coupures syndicales*», tandis que la RDC signale également un «*risque de détournements*».

Enfin, les modalités de collecte amènent parfois à une déperdition entre ce qui est réellement payé par les membres à la base et ce qui parvient au final dans la trésorerie de l'organisation syndicale : c'est ce que signalent par exemple le Cameroun, «*celles-ci remontent lentement vers le sommet.*» ou le Tchad, «*le montant envoyé par les sections ne correspond pas au nombre de vignettes envoyées. Certaines sections confisquent les cotisations et ne rendent pas compte au BEN.*»

L'absence de financement a des répercussions sur l'action des syndicats, leurs activités.

Que ce soit au Bénin «*Cette situation limite les actions et le pouvoir des organisations syndicales.*», au Cameroun «*Il est difficile dans ces conditions de programmer des activités et de les réaliser dans les délais.*», en Côte d'Ivoire «*Les stratégies 1 et 2 ne sont pas pérennes car un camarade peut ne pas cotiser systématiquement pour la 2e année. ... ce qui rend difficile le financement des activités.*», ou à Djibouti «*Le fonctionnement est paralysé. Pas de cotisation. Pas de local. Pas les moyens d'organiser des événements.*»

Cette situation crée un véritable empêchement pour finaliser des objectifs, pour avoir une vision sereine de l'avenir en termes de développement. Il y a donc un

levier bien identifié pour améliorer la situation, en mettant fin à des méthodes peu probantes.

Les propositions pour y remédier

Pour la plupart des répondants, la réponse à ce problème réside dans la méthode du *check off*, **le prélèvement à la source**.

C'est le cas au Bénin « *Nous souhaitons que cela soit bien cadré pas la loi.* » au Cameroun, au Gabon, en Guinée, au Mali, en Mauritanie, en RDC, au Tchad.

Si l'engouement pour cette solution est réel, il faut tenir compte des réserves émises par ceux qui le pratiquent déjà afin d'éviter des déconvenues. Ainsi, le Sénégal signale que les rivalités entre syndicats conduisent à des « *problèmes de transparence et de diligence dans le traitement et dans le reversement* », et qu'il leur faut « *interpeller les autorités pour correction* ».

Ou encore la Côte d'Ivoire, qui a recours à plusieurs modalités de recueil et fait cette proposition (comme le Niger ou le Togo) « *pour y remédier, nous préconisons un engagement bancaire des militants à **virer leur cotisation sur le compte du syndicat*** » alors que, pour le moment, les membres refusent.

Pour ce qui concerne le Burundi, où « *Les banques ne coopèrent pas facilement* », la solution passe par une **amélioration des relations** « *organiser des réunions des partenaires concernés.* »

Quant au Maroc, face au constat : « *la cotisation est faible* », le syndicat étudie la possibilité de l'augmenter.

Enfin, notons qu'en Suisse, ces problèmes de non-paiement ou de retard de paiement sont résolus par l'**application d'une procédure** : rappel, médiation pour un paiement échelonné, suppression des services aux membres, exclusion.

On le voit, les solutions préconisées sont diverses. Mais ce qui est commun à toutes nos organisations, c'est la nécessité de récolter les cotisations de tous les adhérent.es, et ce de façon aussi spontanée que possible, et de manière régulière, afin de pouvoir répondre à un besoin de perspectives, nécessaires pour le développement des organisations syndicales, quel que soit leur niveau d'implantation dans le pays.

7 Quels sont les éléments qui font connaître le syndicat ?

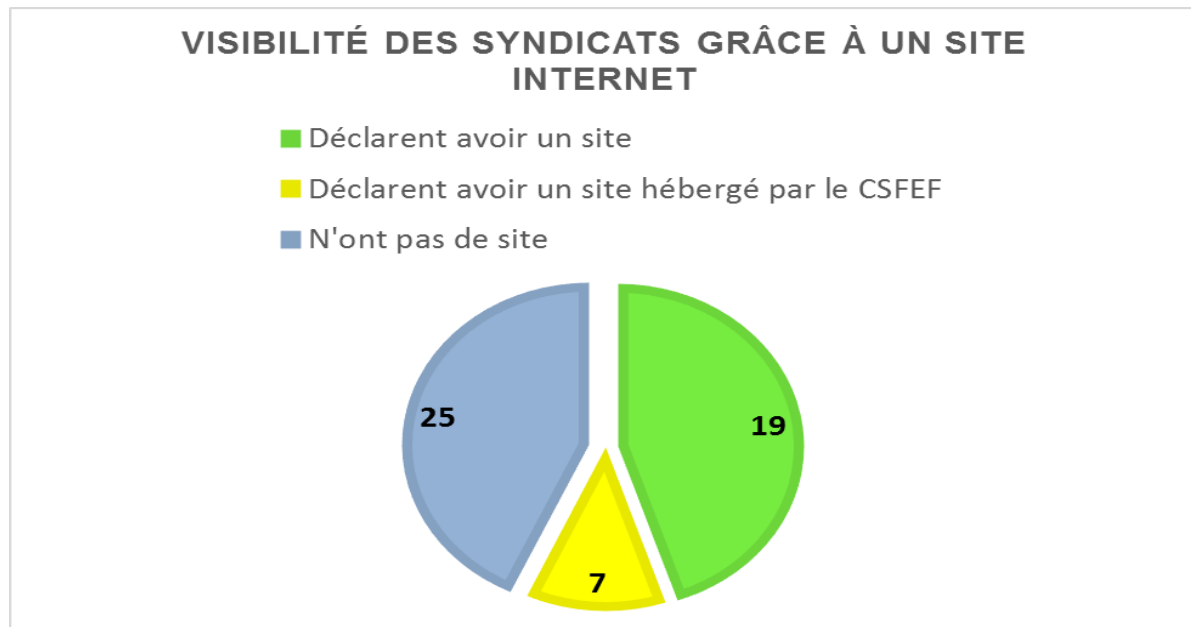
Les publications

Une mauvaise prise en compte des réponses données électroniquement empêche de faire un tableau complet de l'état des publications utilisées par nos syndicats. Mais sur la base des retours des autres réponses, nous pouvons présager d'un grand nombre de publications régulières produites par la majorité des associations. Si une bonne moitié d'entre elles éditent une revue papier, elles sont presque toutes à utiliser les sms et Facebook de façon régulière. Suivent Messenger et WhatsApp, de même que le site internet. La radio, la télé et le journal local sont aussi des vecteurs de l'information syndicale, mais de manière beaucoup plus occasionnelle.

Le site

Sur 51 questionnaires reçus, 26 répondants déclarent avoir un site, dont 7 sont hébergés par le CSFEF.

(C'est-à-dire une adresse de type : <http://www.xxxx.csfef.org>)



Le site n'est donc pas le moyen privilégié pour donner de la visibilité à l'organisation syndicale. On peut penser que la faible accessibilité, liée à une connexion aléatoire et parfois coûteuse, empêche le développement de ce media dans nombre de pays.

Parmi les syndicats qui ont un site, 18 font des mises à jour régulières, allant d'une activité quotidienne (UGTT, FSLI) à hebdomadaire (SYNAPETPCI et SYNAESCI), voire plus aléatoire (FENECO).

Toute formation sur ce media en arrive pourtant à la conclusion qu'un des indicateurs de crédibilité, pour susciter l'intérêt, est justement le fait que les informations soient régulièrement mises à jour, que toute nouvelle consultation n'offre pas au lecteur/à la lectrice les mêmes contenus de semaine en semaine. L'attrait de la nouveauté, l'information sur le dernier sujet d'actualité, voilà qui amène à consulter un site.

Enfin, 20 réponses font état de l'existence d'un.e responsable dédié.e au fonctionnement du site, sans précision généralement. Toutefois, lorsqu'une indication est donnée, en dehors du nom de cette personne, il s'agit d'un.e membre du bureau, et/ou de la personne chargée de la communication, de la presse, de l'information. Ce choix semble logique et l'on peut penser qu'il autorise un meilleur fonctionnement du site.

Manifestations diverses

Comme évoqué au point 8a, l'analyse des réponses ne peut pas être complète, mais les données reçues indiquent clairement que la quasi-totalité des syndicats organisent de nombreuses réunions et des congrès à destination de leurs adhérents. Beaucoup y associent aussi les non adhérent-es et les autres manifestations sont également nombreuses et très diverses (Séminaires thématiques, assemblées générales, débrayages, communiqués et conférences de presse, etc.)

8 Quels sont les moyens de fonctionnement de votre syndicat ?

8 a. Les cotisations : cf question 7

8 b. Un financement de l'Etat, précisez le mode d'attribution

Au Bénin (en fonction de *la représentativité établie par une élection*), au Liban, au Cameroun, en Guinée les syndicats reçoivent **une subvention annuelle**.

En RDC, 635000 francs congolais (384USD) **par mois** « *sont attribués arbitrairement (et ce versement peut donc être supprimé de même en cas de difficulté avec l'autorité) à une trentaine de syndicats* ».

Enfin, deux syndicats signalent l'obtention d'**une aide ciblée sur un événement ponctuel** : Le SER (Suisse) reçoit 10000 CHF/an de la Conférence inter cantonale de l'instruction publique (conférence des "ministres" cantonaux de l'éducation) pour l'organisation des Assises romandes de l'éducation quand le SET (Tchad) peut bénéficier « *d'une subvention pour la fête du 5 octobre (rarement) ou pour la campagne de sensibilisation sur le système éducatif et l'éducation de qualité.* »

De toute évidence, ce n'est pas l'aide de l'Etat qui permet aux syndicats membres du CSFEF de fonctionner. On peut se féliciter de cet état de chose qui autorise à mettre en avant l'indépendance de nos syndicats : les gouvernements ne peuvent pas exiger/empêcher telle ou telle posture, prise de position puisqu'ils ne sont pas à l'origine des finances des organisations.

8 c. Du temps de décharge, précisez les modalités d'attribution

La majorité des répondants signale que **ce n'est pas le cas**.

Quelques syndicats font état de temps alloué à des militant.es mais de **façon non réglementée**, comme en RDC : « *les responsables de syndicats ont une autorisation tacite de consacrer selon leur bon vouloir leur temps de travail aux activités syndicales* », au Sénégal : « *L'Etat a déchargé des enseignant.es considérés comme des permanents syndicaux* », ou encore au Bénin : « *4 heures de décharges aux SG / une journée par mois pour les activités syndicales.* »

Le Cameroun signale que, faute de texte d'application, cette mesure pourtant prévue par le Statut de la Fonction publique n'est donc pas mise en œuvre.

Enfin, cette décharge de temps est accordée en France en fonction d'un critère transparent : les résultats aux élections professionnelles.

Pour nombre de militant.es, les conditions de travail dans les écoles ou établissements sont difficiles. Les horaires sont parfois très lourds. Il faut donc faire preuve d'un vrai engagement pour trouver le temps de militer, avec tout ce que cela implique. Une recherche de l'IR-FSU¹ a montré que même les militant.es qui bénéficient d'une décharge de temps prennent aussi sur leur temps personnel pour réaliser toutes les tâches qu'ils/elles estiment obligatoires et nécessaires. Alors forcément, militer sans avoir d'allègement horaire sur son service paraît bien difficile et oblige le plus souvent à faire des choix, des arbitrages entre vie privée, vie professionnelle et vie syndicale... C'est là un élément important à mettre sur la table car là où des négociations existent par exemple, il faut bien que les représentant.es des personnels aient du temps pour travailler les dossiers et ensuite rendre compte de la teneur des débats aux personnels.

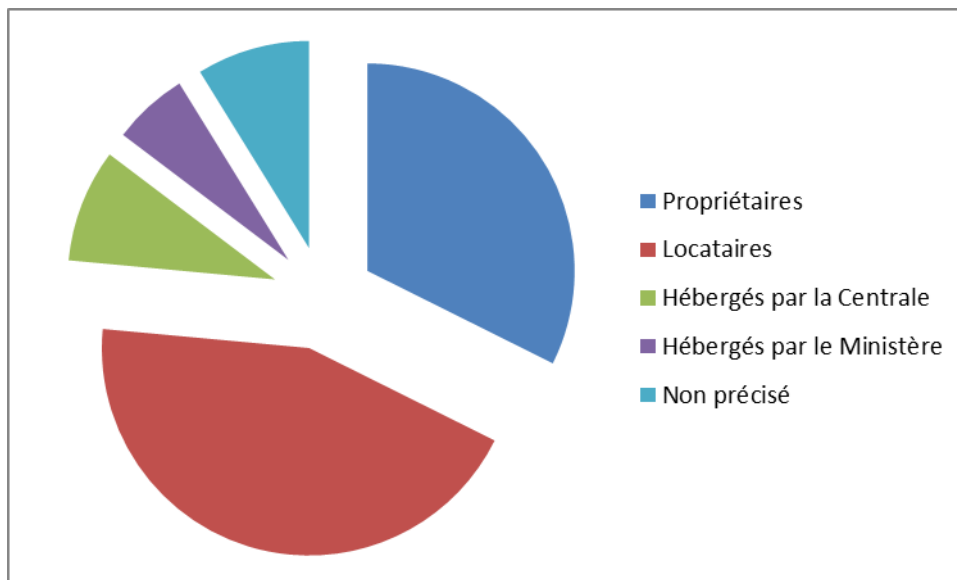
8 d. Des locaux, précisez si vous êtes propriétaire, locataire...

31 syndicats disent avoir des locaux pour fonctionner. 3 ont répondu qu'ils n'en ont pas et 16 n'ont pas répondu.

1 Syndicaliste : c'est quoi ce travail ? Militer à la FSU Ouvrage Collectif, Editions Syllepse

Pour ceux qui en ont un, 3 précisent qu'ils sont « hébergés » par la centrale, 2 par le ministère. 15 sont locataires, les 11 autres sont propriétaires, 3 ne le précisent pas. Nous n'avons pas interrogé la surface, l'équipement. Ceci est donc juste un indicateur pour savoir si au moins, un lieu est identifié, pour les militant.es, les adhérent.es... On peut en effet supposer que la rencontre avec les adhérent.es, sous forme de réunion, de même que le travail de représentant du personnel, ou encore le travail de rédaction de plaidoyer, de publication, nécessite un lieu plus ou moins équipé. Cette question est étroitement liée à celle du financement des syndicats.

Mode d'hébergement des syndicats



8 e. Des activités génératrices de revenus, donnez des exemples

Seulement 15 des syndicats ayant répondu bénéficient de ces activités génératrices de revenus.

Les principales sources sont la vente de publications (Canada, Côte d'Ivoire, Maroc), la publicité dans ces publications (France, Suisse), la mise en location des locaux (Congo, Tunisie), des événements de type concert ou autre (Canada, Haïti, Mali), des formations (Mauritanie, Roumanie), et enfin des subventions liées à des projets (Canada, Québec, Guinée).

On peut citer l'exemple de la Mauritanie où un syndicat organise « *des cours de rattrapage ou d'alphabétisation payants. Les recettes servent à faire la teinture et de petits commerces. Ensuite ces recettes servent à acheter des fournitures scolaires pour les enfants démunis, les orphelins et les enfants sourds.* »

Ces réponses permettent de cibler quelques activités qui sont de nature à améliorer le budget des syndicats en générant des revenus. Cependant, elles ne donnent pas de visibilité sur la pérennité de ces ressources, ni sur la part qu'elles représentent dans le budget global des organisations. On peut toutefois s'y intéresser de manière plus approfondie pour partager quelques pratiques qui gagneraient à être mutualisées, la question des finances dont disposent les syndicats pour fonctionner étant un des éléments cruciaux de leur fonctionnement, et par conséquent, de leur durabilité et crédibilité.

8 f. Autres ressources pour faire fonctionner le syndicat

Dons, appui de partenaires et coopération : seuls la Mauritanie et le Sénégal ont signalé ce type de ressources. Si elle n'est pas permanente et reste ciblée sur une difficulté identifiée, il semble toutefois que cette aide est non négligeable pour des organisations qui ont peu de ressources dans l'ensemble. Toutefois, il est étonnant que tous les syndicats qui en bénéficient ne l'aient pas signalé.

9. La représentativité syndicale

9 a. Le panorama 2016 [<http://www.csfef.org/dossiers/panorama-2016/>] faisait apparaître que peu de pays organisaient des élections professionnelles. Sont-elles prévues dans votre pays ?

Si l'on constate que des élections professionnelles sont organisées dans une majorité des pays répondants (22 pays), il reste cependant à regarder de près comment elles se déroulent, à quelle fréquence, et comment les syndicats concernés s'impliquent et font campagne.

De même, on peut interroger la manière dont est établie la représentativité syndicale dans les pays (Algérie, Canada, Djibouti, Haïti, Moldavie, République de Guinée, Roumanie, Suisse) qui n'organisent pas d'élections professionnelles : comment sont choisies les organisations qui participent au dialogue social, qui sont invitées à siéger lors des négociations ?

Certains pays (Cameroun et Congo) précisent qu'elles n'existent que dans le secteur privé ; d'autres (Côte d'Ivoire, Niger) regrettent qu'elles ne soient organisées qu'au niveau des centrales et non au niveau sectoriel, ce qui pourrait sans doute modifier les résultats, du fait de la plus grande proximité avec le syndicat professionnel.

Dans certains pays, elles sont prévues dans les textes mais organisées de façon irrégulière, voire sans cesse reportées : Bénin, Centrafrique, Gabon, Mauritanie, Tchad, ou encore au Togo qui a connu « *un timide essai abandonné depuis. Le processus n'a pas été à bout en raison de déficit démocratique dans le pays.* »

C'est un enjeu très important pour les organisations syndicales car lors d'une toute première élection, la surprise peut être de taille entre ce qui est perçu en termes de représentativité et ce qui résulte du vote du personnel enseignant. Dans de nombreux pays, il en résulte une visibilité accrue pour la profession, pour les médias aussi et parfois des moyens de fonctionnement. Ce processus démocratique est donc plébiscité par l'IE.

9 b. Etes-vous engagé dans la campagne de l'IE sur l'Unité syndicale ? Sinon, seriez-vous intéressé ?

Tous les syndicats s'intéressent à cette campagne et majoritairement, seraient prêts à s'y engager, voire à la soutenir lorsque des partenariats existent.

Quelques pays précisent comment s'engage cette campagne, voire ce qu'elle a déjà permis.

Les 6 syndicats affiliés à l'IE ont formalisé leur union et se sont constitués en une structure dénommée Internationale de l'Education Section Côte d'Ivoire (IESCI) le 31 Mai 2017.

Le Sénégal également, dans le cadre l'Union Syndicale pour une éducation (USEQ). En Guinée, c'est « *déjà engagé, nous sommes en intersyndicale avec la FSPE.* »

Au Mali, « *nous avons démarché les autres syndicats pour une unité d'action et nous sommes en bon terme.* »

En Mauritanie « *nous sommes très intéressés. Nous avons même créé une coordination des syndicats membres de l'IE, mais l'un des syndicats (le snem) n'a pas respecté les règles de gestion de cette coordination. Nous sommes disposés à prendre*

part (ou même initier) à une nouvelle structure, une intersyndicale des quatre centrales affiliées à l'IE. »

Au Togo aussi, des démarches sont entreprises mais se heurtent à « *la réticence des partenaires. Néanmoins des actions unitaires souvent menées.* »

10. Le dialogue social

10 a. Sous quelle forme le dialogue social est-il instauré dans votre pays?

Si de nombreux répondants (29) font état de l'existence d'un dialogue social avec négociations, un nombre considérable en revanche (15) regrette que ce dialogue ne se déroule que sous forme de « bras de fer ».

Quelques pays signalent par ailleurs que les deux formes peuvent coexister : négociations mais avec bras de fer si besoin. C'est le cas pour la Côte d'Ivoire, l'Île Maurice, le Sénégal et le Tchad.

Enfin, il faut toujours déplorer l'absence de dialogue social dans quatre pays : Haïti, Mauritanie, Niger et RDC.

10 b. En quoi ce dialogue social a-t-il évolué depuis 2016 ?

Les progrès se font attendre depuis les constats du Panorama précédent. Trop peu d'améliorations ont été notées par l'Algérie, le Bénin, le Maroc, la Mauritanie, le Niger et le Cameroun, qui regrette « *Il n'a pas beaucoup évolué. Dans le secteur de l'éducation, le gouvernement n'engage de dialogue que pour des problèmes ponctuels.* »

En Haïti, on peut noter deux perceptions nuancées : aucune évolution pour l'un, « *les syndicats ne sont pas sollicités. On les invite souvent dans des cérémonies ou pour les informer des décisions adoptées* », alors que l'autre précise que « *Ça varie selon le ministre de l'éducation du moment.* »

Quelques syndicats ont pu observer que le dialogue social fonctionnait mieux.

C'est le cas au Cap Vert, en Guinée (grâce à l'instauration de la commission tripartite annuelle) ou à l'Île Maurice.

Au Congo « *Le dialogue social a évolué par la mise en place d'un cadre formel appelé comité national du dialogue social qui réunit les représentants du gouvernement, des employeurs et des travailleurs. Un texte officiel régit le fonctionnement cette structure.* »

En Côte d'Ivoire « *En 2017, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a présidé les séances de travail avec des faitières, ce qui a abouti à la signature d'un protocole d'accord entre le Gouvernement et les syndicats, lequel protocole d'accord est respecté par toutes les parties.* »

En France, pour le secteur privé (FEP-CFDT) : « *Les organisations syndicales du privé ont été longtemps oubliées et évitées. Depuis 2015, elles ont obtenu (nous surtout) un comité ministériel qui a modifié les rapports avec l'employeur Etat. Pour les personnels rémunérés par les établissements, le dialogue social s'améliore progressivement.* »

Au Sénégal, cela passe par « *des rencontres mensuelles avec la tutelle, des rencontres fréquentes avec le Haut Conseil du Dialogue et avec le Dialogue Social Secteur de l'Éducation dont la présidence est tournante.* »

A l'inverse, certains estiment que la situation a empiré.

En France « *Le dialogue social est fortement remis en cause en France depuis la mise en place du gouvernement Macron (mai 2017). Il y a une remise en cause des instances de dialogue social par une suppression du paritarisme.* »

Ou encore en Roumanie : « *Au cours des deux dernières années, le niveau de dialogue social en Roumanie a considérablement diminué. Le gouvernement ne prend pas en compte l'opinion des partenaires sociaux, même si parfois ce sont des points de vue convergents.* »

10 c. Actuellement, quelles sont vos batailles sur le thème du dialogue social (amélioration/création) ?

A partir de l'ensemble des réponses, il est possible de repérer quelques synergies dans ces batailles syndicales pour une amélioration du dialogue social.

La qualité de l'éducation en général, qui passe par un relèvement du niveau de recrutement et la formation des enseignants, ainsi que par un budget équivalent à 6% du PIB pour l'éducation.

Une autre préoccupation se situe au niveau de **la carrière des personnels** enseignant : charge de travail; retraite, amélioration des conditions de vie et de travail, avantages sociaux, promotion, recrutement, salaires (en mettant l'accent sur les débutants)

Plusieurs syndicats citent la nécessité de faire respecter **les droits syndicaux** : « liberté syndicale », « la survie du syndicalisme libre et indépendant », « Pour les enseignants et les non enseignants : obtention de droit syndical et d'instances régionales. »

Mais l'essentiel de ces luttes tourne autour **de la nature même du dialogue social**. Qu'il s'agisse de la création d'un cadre permanent de concertation, de formaliser ce dialogue social par une attention à « la fréquence, aux participants » ou par l'existence de « sous-commissions permanentes pour traiter des questions liées à la carrière » en RDC mais aussi d'un meilleur fonctionnement de l'existant : en Côte d'Ivoire, « *l'amélioration du fonctionnement de la structure actuelle chargée du dialogue social Conseil Consultatif de l'Éducation Nationale (CCEN), avec un accompagnement conséquent (siège, moyens de fonctionnement).* », au Gabon, avec « la réactivation de tous les cadres de dialogue social et leur redynamisation ».

Au Sénégal, le SNEEL/CNTS demande que le dialogue social soit « ouvert aux organisations syndicales n'ayant pas atteint le seuil fixé lors des élections de représentativité. » (Notons que cette suggestion mérite débat, puisque la représentativité est a priori établie pour déterminer quelles organisations syndicales récoltent suffisamment de voix pour parler au nom de la profession.)

Ce meilleur fonctionnement implique le **respect des engagements** par l'État.

Parfois, comme en France, il s'agit de conserver les structures : "*Nous nous battons pour obtenir le maintien des instances de dialogue social, menacées de suppression, avec des pétitions en ligne « Pour le respect de nos droits : pas touche aux CAP et CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail) ».*"

Enfin, plusieurs syndicats signalent un **besoin en formation** : « *renforcement des capacités des acteurs surtout en négociation collective* », « *les branches créées ne jouent pas leur rôle faute de formation, entre autres.* »

Et pour terminer, deux organisations syndicales élargissent le propos en suggérant une possibilité de travailler « *à côté des autres organisations de la société civile* » (RDC) ou « *avec d'autres structures sur le thème du dialogue social* » (Niger).

Le CSFEF, dans l'atelier consacré au Dialogue social, sera sans doute à même de faire des propositions pour porter conjointement ces exigences de nature à ce qu'un dialogue social « permanent, sincère et inclusif » comme proposé par le SYPROS (Sénégal) soit instauré dans tous les pays de la Francophonie.

10 d. Lorsque le dialogue social existe, est-il organisé en commissions instituées selon une règle de représentativité pour les organisations syndicales?

Au-delà des réponses (OUI : 12 ou NON : 12), il est regrettable de constater que nombre de pays ne proposent pas d'organisation réglementaire, ce qui entraîne une visibilité insuffisante sur le choix et la légitimité des partenaires conviés au dialogue social.

Sont signalées ainsi une représentativité basée seulement sur « les confédérations et centrales syndicales » ou limitée « au niveau national ».

Pour d'autres, tel le Burundi, « *la règle de représentativité pour les organisations syndicales n'est pas respectée* », ailleurs, au Québec, « *elle dépend du nombre de membres qu'elles représentent.* » ou alors « *Tous les syndicats sont invités, en l'absence d'élections de représentativité.* » Quand ce n'est pas tout simplement, en RDC, ce que l'on appelle « le fait du prince », à savoir « *selon l'affinité entre certains éléments des organisations syndicales et le pouvoir.* »

Parfois, tout est prévu mais cela ne suffit pas pour en assurer le fonctionnement, déplore le Tchad « *Les branches de dialogue social sont créées ... mais ne tiennent pas compte de la représentativité (un arrêté du Ministre de l'Education a mis la branche de l'Education en place mais elle ne se réunit pas du tout).* »

10 e. Qui d'autre les compose ?

Dans la grande majorité, ces commissions sont composées par **le gouvernement et les syndicats**. S'y ajoutent, selon les configurations, un certain nombre de parties prenantes : le patronat, les employeurs, des chefs coutumiers et des guides religieux (Côte d'Ivoire), des représentants des parents d'élèves, certaines associations, les organisations de la société civile (Niger, Québec), l'inspection générale du travail (Guinée), parfois les associations de directeurs (Suisse), les activistes sociaux (Tunisie).

Si la France précise que ces commissions dites paritaires sont composées en nombre égal de représentant.es du personnel et de représentant.es de l'administration, ce n'est pas le seul modèle rencontré dans l'espace francophone.

Tous ces éléments réunis nous permettent de comprendre les efforts qui restent à accomplir dans nombre de pays pour qu'un dialogue social digne de ce nom soit

établi, et surtout, qu'il survive aux changements de gouvernements, de ministères et des réformes qui les accompagnent.

11. Les campagnes syndicales

11. a Quelles campagnes avez-vous menées depuis le Panorama 2016 ?

11. b Quels changements avez-vous obtenus grâce à ces mobilisations ?

Le tableau suivant fait état de toutes les campagnes signalées par les répondants. Il montre une réelle dynamique des syndicats francophones pour faire avancer les dossiers qu'ils jugent prioritaires.

Pays	Syndicat	Quelles campagnes avez-vous menées depuis le Panorama 2016 ?	Quels changements avez-vous obtenus grâce à ces mobilisations ?
Belgique	CSC-Enseignement	Charge de travail; pilotage des écoles; conditions de travail	Une retraite anticipée pour 70 % des enseignant.es; Suppression de la plage horaire des enseignant.es -->réduite au minimum
Bénin	SYNAEM-BENIN	La commercialisation sauvage de l'éducation au Bénin par les écoles privées	Rien de concret. Mais nous n'allons pas baisser les bras car la cause est juste.
Bénin	SYNAPES BENIN	Les activités sont menées à travers le COSIEB mais aussi la CBO-EPT	L'Etat fait un peu attention à cause de la veille citoyenne des OSC de la CBO-EPT
Burundi	STEB	Conditions de vie et de travail des enseignant.es	L'engagement de nouveaux adhérents.
Cameroun	FECASE	Le financement public de l'éducation.	Les parlementaires sont acquis à notre cause et nous préparons des actions communes. Le renouvellement du parlement étant en cours, nous comptons relancer le processus sitôt les élections achevées.
Canada	FCE	Campagnes sur la violence dans les écoles, la négociation collective, la privatisation de l'éducation publique, la santé mentale, la lutte contre la pauvreté, la protection des droits du travail, etc.	Nous avons acquis une visibilité et une sensibilisation accrues pour nos priorités en matière de plaidoyer, avons fourni un soutien aux organisations membres et à leurs besoins et priorités en matière de négociation collective, et avons influé positivement sur la politique gouvernementale.
Cap Vert	FECAP	En ce moment, dans le cadre de l'ODD, nous menons la campagne pour que tous les enfants fréquentent l'école maternelle. C'est l'universalisation de la pré-école.	C'est une voie d'universalisation déjà annoncée par le gouvernement.
Congo	FETRASSEIC	- Campagne d'adhésion et sensibilisation sur les différents thèmes liés à leurs conditions de vie et de travail - Campagne de sensibilisation pour le recrutement des enseignant.es	- Augmentation des adhérents et de leur participation aux activités syndicales; - Recrutement des enseignant.es pour l'année scolaire 2018-2019
Côte d'Ivoire	SYNAFETP-CI	Lutte contre la privatisation et la marchandisation	Les pouvoirs publics sont sensibilisés car ils ont refusé l'installation d'écoles selon le modèle Bridges.

Côte d'Ivoire	SNEPCCI	Campagne contre la privatisation de l'éducation ; Campagne sur les élections professionnelles ; Lutte pour le stock des arriérés	Le gouvernement a refusé l'installation des écoles privées selon le modèle Bridges. Le gouvernement a accepté de payer le stock des arriérés.
Côte d'Ivoire	SYNESCI	1) La campagne pour la syndicalisation des jeunes et des femmes 2) La campagne contre la marchandisation de l'éducation	Les jeunes participent activement aux activités du syndicat.
Côte d'Ivoire	SYNADEEP CI	Campagne sur la syndicalisation et l'unité syndicale	Un peu d'engouement mais pas de véritable changement
France	SNES-FSU	· Salaires corrects exigés · Contre la réforme du collège · Sur le temps de travail, les effectifs et conditions de travail · Campagne contre la réforme du baccalauréat et la sélection à l'université en 2017-2018	
France	SNUipp-FSU	Fonction publique, conditions de travail-santé-société, ...	Protocole PPCR
France	Unsa-éducation	Salaires, conditions de travail.	Une revalorisation salariale.
Gabon	SEN	Les plaidoyers sur la formation du personnel de l'éducation et de la construction des structures d'accueil.	Organisation des concours professionnels et la réhabilitation des établissements.
Haïti	UNNOEH	Campagne pour une éducation publique de qualité	Au niveau du salaire des enseignant.es du public
Haïti	UNNOH	Campagne sur l'accès public de l'éducation et contre la marchandisation de l'éducation	Pas de grand changement
Ile Maurice	GTU	Campagne contre la prolifération syndicale	Dorénavant, un éducateur ou tout autre employé ne peut adhérer qu'à un seul syndicat.
Liban	LPESPL	Campagnes revendiquant l'amélioration du statut de l'enseignant.e, de ses conditions de travail et de sa rémunération	Des changements ont été réalisés dans les domaines cités plus haut. En 2017, tous les fonctionnaires de l'Etat et les enseignant.es du secteur public ont obtenu une nouvelle échelle de salaires
Maroc	SNE	Sur les contractuels-les et la mutuelle	Rien
Mauritanie	SNES	Sensibilisation, adhésions, mobilisations	Indemnité d'équipement, indemnité de coordinateur de discipline, amélioration de la couverture de la prime d'éloignement, augmentation de la prime de craie, des parcelles de terrains pour logement, etc.
Mauritanie	SNEF	Syndicalisation; Fidélisation; Opter pour les élections de représentativité	Nouveaux adhérents
Niger	SNEN	Unité d'action syndicale	Pas grand-chose

Québec	CSQ	Négociation nationale des conventions collectives dans le secteur public. La CSQ a négocié en front commun avec les autres organisations syndicales du secteur public. Ce front commun représentant 400 000 travailleuses et travailleurs syndiqués du secteur public.	Nous avons réussi à bloquer, par la mobilisation, plusieurs reculs visant à réduire l'accessibilité à la retraite et accroître la flexibilité. Nous avons obtenu des augmentations salariales correspondant à l'inflation. Sur le plan sectoriel, nous avons obtenu des réductions du nombre d'élèves par classe au préscolaire et au primaire, ainsi que l'ajout de professionnels pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
République de Guinée	FSPE	Organisation de la fête internationale de l'enseignant.e, congrès national	Des recommandations du congrès, une nouvelle vision
République de Guinée	SLECG	Pour l'application de la nouvelle grille salariale, le recrutement de nouveaux enseignant.es et l'obtention de la prime d'accompagnement des retraités.	application correcte de la nouvelle grille; recrutement de plus 9000 jeunes enseignant.es pour tous les cycles ; la prime des retraités est devenue une réalité
République démocratique du Congo	FENECO	- Augmentation du budget alloué à l'éducation; - effectivité de la gratuité de l'enseignement; - paiement des salaires aux NP et NU*	- le gouvernement promet de passer à 22,5%, le budget alloué à l'éducation; - la gratuité est prise en otage par les autorités qui ont multiplié les frais avec la bénédiction des comités de parents; - 5000 agents sont pris en charge chaque année (aucune preuve),
Sénégal	UDEN	la hausse de l'indemnité de logement, la fin des lenteurs administratives (gestion des carrières, délivrance des actes administratifs, paiement des rappels, etc.)	Augmentation substantielle de l'indemnité de logement, paiement des rappels, mise en place d'un guichet unique pour diligenter tous les actes administratifs en instance ...
Sénégal	SAES	Sensibilisation, massification, unification pour une éducation de qualité	Responsabilisation et engagement militant
Suisse	SER	Au niveau suisse concernant des votations: campagne contre la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III), campagne en faveur de la prévoyance vieillesse (AVS+); Au niveau suisse: défense de l'apprentissage des langues nationales, promotion de la santé, formation des enseignant.es, temps de travail	RIE III refusée (succès), AVS+ refusée (défaite); langue nationale: succès, santé, temps travail et formation: en cours
Tchad	SET	Campagnes - de mobilisation des femmes et des jeunes pour l'adhésion massive au syndicat, - sur l'égalité de genre dans le syndicat - sur l'accès aux instances de prises de décision dans le syndicat et le Ministère de l'Education Nationale	Nous avons vu l'adhésion massive des femmes et des jeunes au syndicat, le nombre de femmes dans les directions techniques (direction d'écoles, de collèges, des lycées, des inspections primaires, secondaires etc.) a un peu augmenté par rapport aux années précédentes
Togo	FENASYET	Education de qualité; éducation publique de qualité; conditions des enseignant.es.	Amélioration du niveau de rémunérations, prime de rentrée, de bibliothèque etc.

Tunisie	FGEPT	Condition de travail ; santé au travail	Plus de liberté d'expression; Dialogue social
Tunisie	UGTT	Campagne sur le statut des enseignant.es	Augmentation de salaire ; des promotions sur dossier ; formation continue pour les enseignant.es avec un diplôme à leur issue

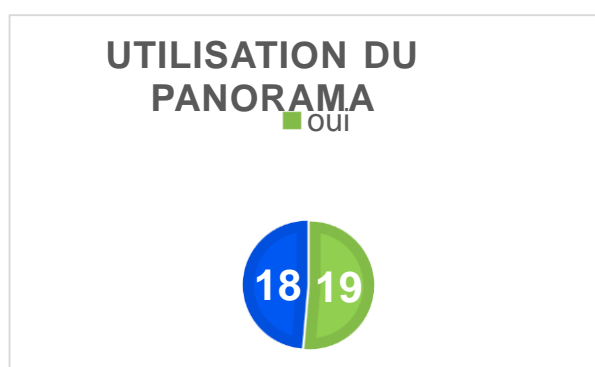
* NU : Nouvelles unités ; personnels engagés mais non encore reconnus (ou mécanisés) par l'état.
 NP : Non Payés ; personnels reconnus par l'Etat mais leur salaire n'ayant pas été budgétisé en amont, ils ne le perçoivent pas !

En réponse aux questions 12 a) à 12 d) : Les dossiers locaux qui occupent la FQPPU de façon continue concernent notamment les questions du financement des universités, le modèle collégial d'administration, les relations de travail à l'université, la liberté universitaire et les transformations liées aux technologies numériques. L'an dernier, la Fédération a également mené une large campagne publicitaire pour mieux valoriser la contribution des professeurs d'université à l'avancement de la société (voir : www.profuniversite.com). Depuis 2016, la FQPPU a également participé à diverses initiatives avec ses partenaires internationaux au cours des deux dernières années. Par exemple, la Fédération a, à plusieurs reprises, joint sa voix à celle de l'IE et d'autres syndicats de l'enseignement supérieur pour interpeler le gouvernement turc afin qu'il cesse sa répression des intellectuels et qu'il respecte la liberté d'expression des professeurs et du personnel de l'éducation. Malheureusement, force est d'admettre que les résultats sont mitigés, le gouvernement Erdogan ayant persisté à utiliser la force et la répression pour faire taire les dissidents du régime. Nous avons aussi participé à une vaste campagne visant le gouvernement iranien et dont l'objectif était la libération de Homa Hoodfar, professeure émérite d'anthropologie à l'Université Concordia, emprisonnée en Iran pour avoir mené des recherches sur le rôle des femmes dans la vie publique dans les pays musulmans. C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris sa libération en septembre 2016.

11 c. Vous êtes-vous appuyés sur le panorama du CSFEF ?

19 répondent oui, 18 non. Cela mérite peut-être une discussion, compte tenu de l'investissement de chaque organisation pour y répondre, et du travail de compilation et d'analyse qui en découle.

Le Maroc précise comment le panorama a été utilisé « *On l'a posé au ministère, sans exécution.* »



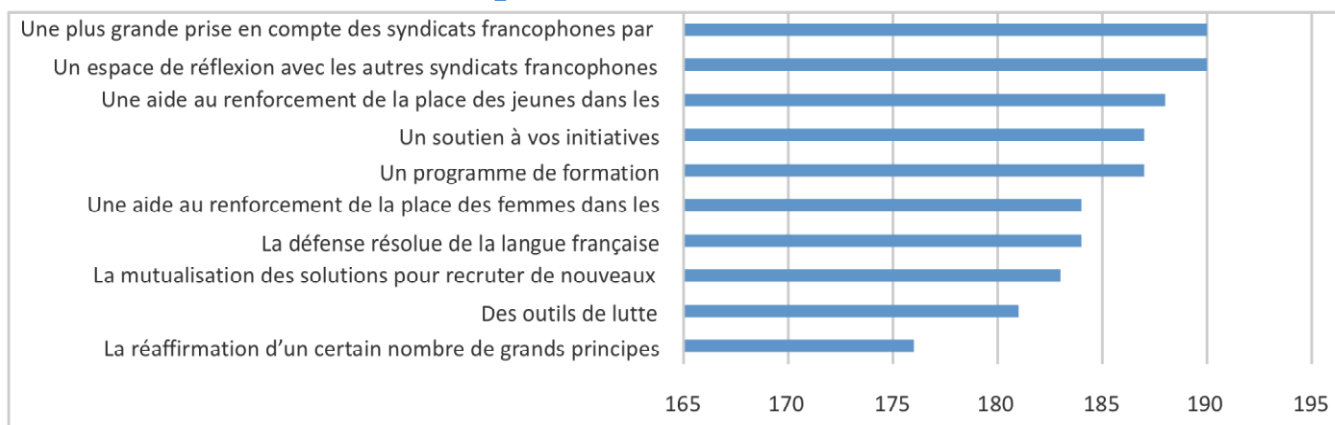
11 b. Vous êtes-vous appuyés sur les campagnes de l'IE ?

28 disent oui : pour une campagne précise, mais parfois en précisant que cet appui n'a été que partiel.

La Suisse y trouve « des arguments », tandis que la Mauritanie « s'en inspire » et que d'autres s'appuient sur les campagnes de temps à autre, ou modérément, selon les besoins (Canada ; France, Gabon).

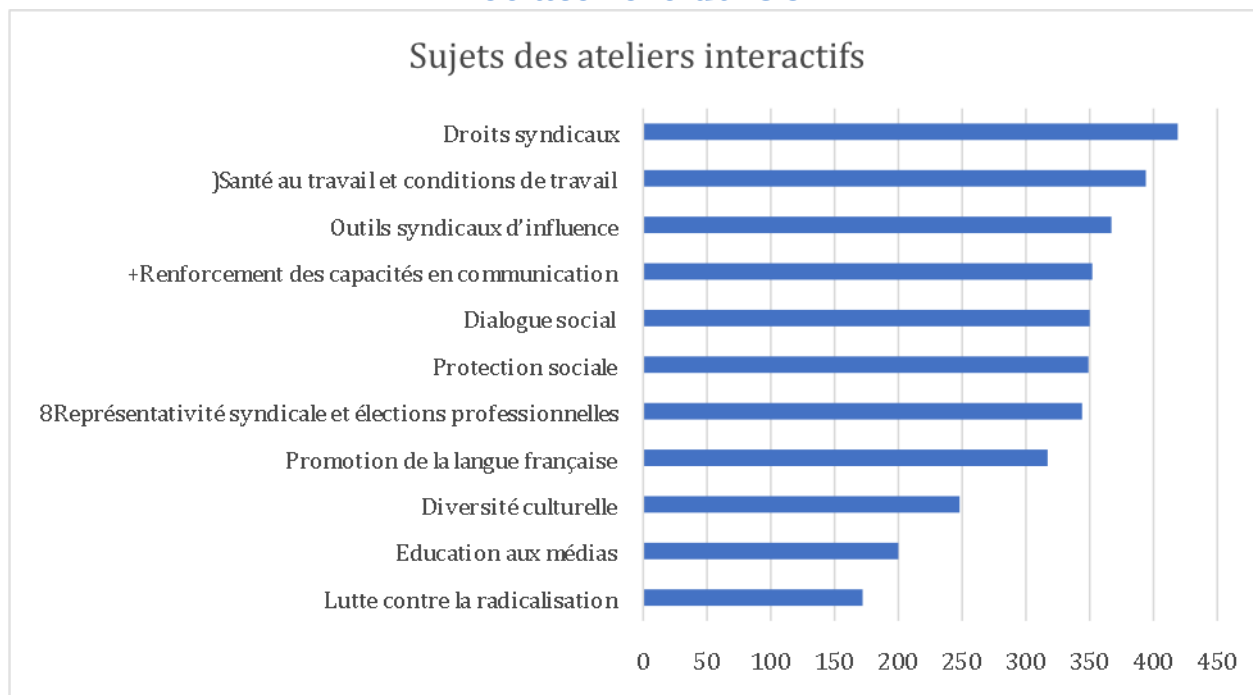
3ème partie : les relations entre votre organisation syndicale et le CSFEF

12. Dans le cadre de partenariats, vous attendez du CSFEF



Ce point fera l'objet d'une discussion pendant la rencontre, tout particulièrement pour fixer la feuille de route des deux années à venir.

Les ateliers du CSFEF



Les quatre ateliers ayant obtenu le plus de suffrages feront l'objet d'ateliers interactifs pendant la Rencontre.